



LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION
25 SEPTEMBRE 2025
DATE D’AFFICHAGE
25 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 14
Votants : 17

OBJET

RAPPORT D’ACTIVITES 2023 DU
SIARCE

Pour :
Contre :
Abstention :

A PRIS ACTE

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS

L’an deux mille vingt-cinq, le 2 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames Mariannick MORVAN, Claire HERLIN, Alexa PELAGE, Marie Solange GRILLOT, Annick BAZIN, Léa PHALIPPOUX
Messieurs Ariel SHEPS, Stéphane RAYNAL, Guy Charles HUMBERT, Alain SOUEDET, Sylvain PASTORELLO, José AZEVEDO, Mickael SHEPS, Florian DAVID,

Étaient absents excusés :	Donne pouvoir à :
Madame Maria PIRKA	Madame Mariannick MORVAN
Madame S.MARTINS VIANA	Monsieur Ariel SHEPS
Monsieur Hervé FRANEL	Madame Marie Solange GRILLOT

Était (ent) absent (es) :
Mesdames Fleurine BOCQUILLON, Christine DAVOINE, Charlène METAUT, Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Patricia JEGEN, Caroline ARAMINTHE
Messieurs Laurent PERTHUIS, Julien CAYZAC, Agostino MUZZIN,

DELIBERATION

RAPPORT D’ACTIVITES 2023 DU SIARCE

VU les articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 du CGCT,
VU l’arrêté préfectoral n°2002-PREF-DRCL 0393 du 11 décembre 2002 portant création de la Communauté de Communes du Val d’Essonne,
VU l’arrêté préfectoral n°2003 PREF-DRCL 435 du 15 décembre 2003 portant adhésion des communes de Baulne et La Ferté-Alais à la Communauté de Communes du Val d’Essonne,
VU l’arrêté préfectoral n°2018-PREF-DRCL/086 du 28 février 2018 portant modification des statuts de la CCVE par l’extension de ses compétences relatives à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, à l’eau et à l’assainissement,
VU le Rapport d’activité du SIARCE 2023,
LE CONSEIL MUNICIPAL.
Prend acte du rapport d’activité 2023 du SIARCE et du prix et de la qualité du service public.

Accusé de réception en préfecture
091-219102324-20251002-041_2025-DE
Reçu le 06/10/2025

2025/10/41

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signés au registre pour copie conforme.



Le Maire,
Mariannick MORVAN